

**COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL SYNDICAL  
Du jeudi 13 décembre 2018 de 18H30 à 20h00**

Date de convocation : 07 décembre 2018

**PRÉSENTS** : Nelly CARRAT, Michèle COUVERT, Claude MALIA, Nicolas MOMETTI

**EXCUSÉES** : Patricia BAGA, Saliha ARRADA, Éric GÉRARD, Philippe REVOL

*Secrétaire de séance* : Nicolas MOMETTI

Nombre de membres en exercice : **8**

**Ordre du jour**

1. **Approbation du dernier compte-rendu**
2. **Délibération °836 Plan de financement des bibliothèques et du Dojo**
3. **Délibération n°839 Suppression et création de poste**
4. **Délibération n°840 Achat d'occasion d'un tableau blanc**
5. **Délibération n°841 Décision modificative budgétaire n°3**
6. **Questions diverses**

-----

**1. Approbation du dernier compte-rendu**

Le compte-rendu du dernier Conseil syndical est adopté à l'unanimité des présents.

**2. Délibération °836 Plan de financement des bibliothèques et du Dojo**

Le Président présente aux Conseillers le plan de financement prévisionnel actualisé des travaux de réhabilitation du DOJO et de création de deux médiathèques sur Froges et Brignoud.

Le Conseil Syndical, après avoir délibéré, décide d'adopter le plan suivant  
Montant TTC exprimés en Euros :

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Création Bibliothèque de Brignoud	1.246.620	Auto financement	621 786
		FCTVA	254 836
Création Bibliothèque de Froges	91.812,00	<b>Subventions d'investissement</b>	
		DRAC	447 607
Réhabilitation DOJO	322.550	Département Isère	264 953
		Région	56 800
		Commune de Champs/Froges	15 000
<b>Total</b>	<b>1 660 982</b>	<b>Total</b>	<b>1 660 982</b>

Le Conseil Syndical, à l'unanimité des membres présents adopte le plan de financement tel que ci-dessus résumé.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Isère pour visa, et à Monsieur le Comptable du Trésor Public pour information.

### **3. Délibération n°839 Suppression et création de poste**

VU la demande de changement de grade de l'agent au regard de son évolution de carrière, M. le Président propose au Conseil syndical de

- Supprimer un poste d'agent social principal à 35 heures hebdomadaires et
  - Créer un poste d'adjoint d'animation à 35 heures hebdomadaires
- à compter du 15 décembre 2018.

Après débat, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à l'unanimité des membres présents et représentés, donnent leur accord et demandent à M. le Président de signer tous les actes entérinant cette décision.

### **4. Délibération n°840 Achat d'occasion d'un tableau blanc**

Le Conseil Syndical,

VU la proposition de Monsieur Jean-Régis LUU, demeurant au 65, rue des Champs Elysées à Froges (38190),

Décide l'achat d'occasion d'un tableau blanc magnétique pour la somme de 50.00 € contre une attestation signée remise en mains propres au Centre socioculturel le jour de l'enlèvement du mobilier.

Ce mobilier étant mis à profit du Centre socioculturel.

Monsieur le Président est chargé de signer tous les actes entérinant cette décision.

### **5. Délibération n°841 Décision modificative budgétaire n°3**

Le Conseil Syndical, après avoir délibéré, décide de procéder à une décision modificative de crédits (*les montants sont exprimés en Euros*) :

Désignations	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
64111 : Rémunération principale	1 100,00	
64138 : Autres indemnités		1 100,00
<b>Total 012 : charges du personnel</b>	<b>1 100,00</b>	<b>1 100,00</b>
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>1 100,00</b>	<b>1 100,00</b>
7478 : Autres organismes	<b>35 292,92</b>	
7488 : Autres attribut° et participat°		35 292,92
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>35 292,92</b>	<b>35 292,92</b>

Le Conseil Syndical, à l'unanimité des membres présents adopte la décision modificative telle que ci-dessus résumée.

## 6. Questions diverses

Monsieur le Président ajoute à l'ordre du jour la question de la mise à disposition gratuite des locaux pour les activités du Centre social et des frais inhérents.

Il explique aux membres du Conseil syndical que tous les frais liés à l'utilisation des locaux (fluides, entretien, réparation) ont toujours été assumés par chacune des deux communes. Ce sont des contributions volontaires. Il serait intéressant de les voir apparaître comme telles dans le Compte administratif du SICSOC et le Budget primitif des prochaines années.

Aucune autre question n'est ajoutée, Monsieur le Président clôt la séance.